



PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE CHAUFFEUR DE TAXI

Préambule

Publics concernés	:	Tout conducteur de TAXI est tenu de suivre tous les 5 ans un stage de formation continue (Article 6/1 du D2cret n°2009-72 du 20/01/2009)
Prérequis	:	Le conducteur doit être titulaire d'une carte professionnelle TAXI depuis 5 ans.
Durée	:	14H00 de formation dispensée en présentiel au sein d'un centre de formation agréé. Les stages sont organisés en 2 journées de 7h00
Modalités formation	:	Cours théoriques en salle avec des moyens tels que vidéo et projecteur. Tous les cours sont encadrés par des formateurs spécialisés. La présence des conducteurs est validée via des fiches d'émargement. A l'issue du stage de formation continue, une attestation de suivi de la formation continue, signée et datée par le représentant légal du centre de formation, est remise au conducteur.
Objectifs	:	Répondre aux exigences de l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.



FORMATION – ACTUALISATION DES CONNAISSANCES DU CONDUCTEUR DE TAXI

A – Législations et réglementations nationales et locales

Evolutions législatives et réglementaires spécifique à l'activité TAXI
Rappel de la réglementation nationale et locale

B – Réglementation des autres activités de transport de personnes

Droit du transport public particulier de personnes
Rappel sur le droit du T.A.P. (Transport Assis Professionnalisé)
Services réguliers et à la demande
TPMR (transport de personnes à mobilité réduite).

C – Sécurité Routière

Evaluation du code de la route à l'aide d'un QCM de 50 questions
Rappel ceinture de sécurité
Rappel sur l'alcoolémie
Système de retenues homologuées pour le transport d'enfants
Introduction à l'écoconduite
Historique de la sécurité routière

E – Prévention et secours civiques

La protection
L'alerte et la protection des populations
Le malaise et la perte de connaissance
L'arrêt cardiaque
L'obstruction des voies aériennes
L'hémorragie et la brûlure
Les plaies et les traumatismes



Durée du stage Les matières

Règlementation spécifique TAXI	:	3,5 heures
Sécurité routière	:	3,5 heures
Droit du T3P	:	3,5 heures
Gestion et développement commercial	:	3,5 heures

Ce stage nécessitera une durée de 14 heures de cours, contrôles compris, soit :

14 heures

Durée enseignement Horaires

14 heures réparties sur 2 journées

	:	Matin	Après-midi
JOUR 1	:	08h00 – 11h30	12h30 – 16h00
JOUR 2	:	08h00 – 11h30	12h30 – 16h00

Conditions d'inscription

Le coût du stage est fixé à **240,00 Euros TTC** par conducteur. La session ne sera organisée que si l'Académie réunit un minimum de dix inscriptions. Le nombre maximum d'inscrit par session est fixé à 25 bénéficiaires.

Les inscriptions sont libres et se font par mail ou téléphone.

L'entreprise organisera plusieurs sessions.